

Lettre ouverte au Président Cyril MELCHIOR

### Les oubliés du département

Monsieur le Président.

Par plusieurs mails répétitifs, nous SAMFFA974 avons attiré votre attention sur la problématique des situations de notre corps de métier des assistants familiaux qui sont restés invisibles et n'avons eu aucune réponse.

Monsieur le Président, vous le savez bien que l'accueil familial est un rempart inqualifiable du projet d'un enfant et du service sociale ASE. Les assistants familiaux (plus de 850 agents) sont des agents non titulaires de la fonction publique est en grande difficulté puisque ce métier est souvent banalisé et considéré comme « garde d'enfant » sous-traité.

L'accueil familial est un dispositif (loi 2005) qui a fait ces preuves. Les assistants familiaux sont formés avec un diplôme de catégorie V non négligeable. Ils mettent tout en œuvre pour que ces orientations d'accueil à leur domicile aboutissent et perdurent dans le temps. L'accueil familial n'est de tout repos puisque toute la sphère familiale y contribue. Notre quotidien est souvent remis en question et notre vie privé en prends forcément un coup.

Il faut réexaminer les situations de ces agents et prendre au sérieux leur difficultés, quand il s'agit d'accusation sur ces familles. Il ne s'agit pas de déplacer le problème, sans avoir porter une analyse complète et instructive. Il faut prendre au sérieux le problème et faire en sorte que ces assistants familiaux sont entendus et moralement soutenus.

Il faut arrêter de faire miroiter par un salaire mirobolant l'embauche des jeunes qui n'ont aucune vision de la problématique de l'accueil familial, tout en réduisant la situation des enfants orienté en accueil.

Le salaire des assistants familiaux est médiocre vu que c'est moins d'un smic horaire pour l'accueil d'un enfant. On minimise leur travail par ces simples mots, puisque ces professionnels travaillent dans leur sphère familiale.

Ces assistants familiaux sont gérés par la loi 2005 sont des professionnels actifs et ne font pas que de la garde d'enfant. Ils sont sensibilisés à apporter à un enfant tout le quotidien d'un apprentissage évolutif, souvent qui ne sont pas de leurs compétences quand il s'agit de prendre un enfant en grande difficultés ou porteur d'handicap, ou des problèmes phycologiques graves.

Nous vous rappelons que l'accueil familial est un dispositif existant depuis la loi 1992 amélioré, par la loi 2005 et 2007 et cadre bien notre corps de métier.

Ce choix d'accueil n'est pas simplement « de garder des enfants », mais s'inscrit dans un dispositif cadré, et doit être pris au sérieux. La sphère familiale des assistants familiaux est mise à rude épreuve quand la problématique de l'enfant est au cœur d'une réalité très complexe, et que l'équipe autour de cet accueil est absente, ou pas solide **pourtant les assistants familiaux doivent faire avec** bien que, parfois, la prise en charge de ces enfants nécessite une structure adaptée.

Nous restons à votre disposition pour étayer nos difficultés sur le sujet.

Marie Lebon secrétaire générale du SAMFFA974

